

*EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt quatre et le dix sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « En Solomiac », sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

10/12/2024

Date d'affichage

10/12/2024

Objet de la délibération n° 87-2024

Environnement – diagnostic
énergétique - SDEHG

Présents

JP. CULOS, A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES,
C. PAVAILLER, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO,
D. DOUMERC, A. TAHRI, JC. MALTHE, C. CLERGEAU,
F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE.

Absents excusés

C. DEBONS, M. PLANA, E. UMUTESI, A. CIERCOLES,
S. PRADELLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE,
H. DUTKO, I. CERF.

Pouvoirs

C. DEBONS à A. SECULA RM MARTINEZ FUENTE à JC. LAPASSE	M. PLANA à P. PLICQUE
--------------------------------------------------------------	-----------------------

Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 07

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE au SDEHG un diagnostic énergétique pour l'hôtel de ville et En Solomiac à réaliser sur l'année 2025 et conformément au SDIE,
- ACCEPTE de verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

